

gnés, doivent être pensionnaires au collège. Cependant, pour de bonnes raisons jugées telles par le R. P. Recteur, ils peuvent prendre leurs repas hors du collège en quelque maison approuvée. Ce régime leur assure une plus grande assiduité, plus de succès dans les études et une formation morale plus suivie. Du reste, on permet, en certaines circonstances, aux élèves en qui l'on a confiance, de sortir en ville pour affaire ou pour visites, leur donnant ainsi l'occasion de mettre à l'épreuve la formation reçue et d'apprendre les usages du monde.

On exige des élèves une observation exacte des règlements, qui, sans être rigoureux, sont fermes et virils. L'insubordination, la mauvaise conduite et la négligence habituelle du travail sont des causes d'exclusion. L'usage du tabac, si nuisible au développement physique et intellectuel du jeune homme, est défendu sous toutes ses formes; et nous invitons les parents à réagir avec nous dans le même sens.

L'instruction religieuse et la piété, qui sont la base de l'éducation chrétienne, reçoivent une attention spéciale: la première, par des cours proportionnés à chaque classe et distincts des autres études; la seconde, par les retraites, les exhortations, les congrégations de la Sainte Vierge et l'Apostolat de la Prière.

Nous pourvoyons au développement physique des élèves par des exercices militaires, les jeux et la gymnastique, dans la persuasion que la santé et les forces du corps doivent se développer tout comme les facultés intellectuelles, afin de faire des hommes puissants pour le bien, dans la vocation qu'ils choisiront plus tard.

Musique.—Les élèves, qui ont des dispositions pour la musique vocale, ont l'occasion de cultiver leur talent, en faisant partie du chœur du collège. Ils reçoivent des leçons de solfège et prennent part à de fréquents exercices

dans
sicale

l
seur

(
élèves
arran
en vu

l
qui a
élèves
classi
prépa
meces
au se
cultu

I
en de
jours
de lu
janvie
Chaque
matière
ont lie